

« Quelques propositions pour une politique cohérente de l'accueil de l'enfance en Fédération Wallonie Bruxelles »

Fin 2012, la Fédération des Services Maternels et Infantiles (FSMI) clôturait la campagne « [Un enfant = Une place d'accueil](#) » qui réclamait un accueil de l'enfance qui soit universel, de qualité et porté par la collectivité. En octobre de cette année-là, la FSMI, en collaboration avec Vie Féminine et le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (Cere), a organisé une journée de « Chantier ouvert » avec les différents acteurs du secteur de l'accueil de enfance sous l'angle du financement. Les conclusions de ces discussions ont largement démontré que ce secteur souffre :

- d'un **manque de coordination politique** : la séparation des compétences entre les différents niveaux de pouvoir et le cloisonnement de ces niveaux entraînent une fragilisation du secteur et une grande complexité pour les opérateurs de projet ;
- d'un **manque de moyens** : les financements publics sont indispensables afin de favoriser l'accessibilité pour toutes les familles. L'absence de moyens suffisants, faute de volonté politique, entraînerait la marchandisation et la privatisation à terme du secteur et donc une discrimination sociale accrue ;
- d'un **décalage entre les pratiques institutionnelles et les réalités sociales** : bien qu'étant une avancée à l'époque, certaines priorités de l'ONE ne reflètent plus la réalité actuelle. Monoparentalité, précarité, pressions du marché de l'emploi, situations d'urgence, ... ont amené à la création de services atypiques qui répondent à différents besoins négligés par les institutions publiques mais qui ne peuvent être subventionnés par l'ONE ;
- d'un **manque de reconnaissance de ses professionnel-le-s** : statut et contrats de travail, rythmes, horaires et aménagement du temps de travail, reconnaissance de l'ancienneté, taux d'encadrement, valorisation des acquis, toutes ces dimensions de leur emploi restent problématiques

Toutes ces difficultés constituent un frein à ce que chaque enfant qui naisse puisse avoir le droit à une place d'accueil de qualité quel que soit le contexte économique, culturel et géographique dans lequel il évolue.

Pour atteindre cet objectif, la FSMI a donc émis ses revendications :

- la **reconnaissance et la prise en considération des trois fonctions de l'accueil et de l'enfance** : ces trois fonctions sont : sociale, l'accueil subventionné permet une solidarité sociale entre les familles et davantage d'égalité entre tous les enfants ; éducative, l'accueil favorise la socialisation, le développement physique, intellectuel et socio-affectif, ... ; et économique, l'accueil permet aux parents d'être disponibles pour leurs activités professionnelles ou d'intégration ;
- les politiques concernées par l'accueil et l'éducation doivent faire preuve de **coordination** par

le biais, entre autres, d'un **décret spécifique sur l'accueil et l'éducation du jeune enfant** : un décret distinct de celui de l'ONE, à l'instar du décret Missions de l'enseignement, constituerait une réponse adaptée afin de fonder toute l'importance de la politique de l'accueil de l'enfance. Ce décret serait articulé autour des trois fonctions de l'accueil afin d'apporter une réponse diversifiée aux demandes diversifiées ;

- **tout milieu d'accueil doit recevoir un financement de base suffisant** : afin d'assurer un accueil de qualité et accessible financièrement à tous, les politiques de subsides, en plus d'être simplifiées, doivent être centrées sur l'enfant, en reconnaissant l'accueil comme un service universel d'utilité publique. Ce financement de base pourrait être complété pour des missions spécifiques ;
- **les professionnel-le-s du secteur doivent être reconnus et valorisés** : il faut des statuts complets et corrects pour l'ensemble des travailleurs/travailleuses du secteur, un meilleur taux d'encadrement dans les milieux collectifs, le traitement égalitaire du personnel, un accroissement des moyens alloués aux formations du secteur, le développer du niveau de formation de tou-te-s les professionnel-le-s, l'amélioration du niveau de rémunération par la reconnaissance et la validation des expériences et compétences acquises ; le personnel doit aussi pouvoir se former et se ressourcer.

L'ensemble de ces constats et revendications de la FSMI sont largement décrits dans la publication « **Quelques propositions pour une politique cohérente de l'accueil de l'enfance en Fédération Wallonie Bruxelles** », que nous vous invitons à **découvrir ci-dessous** .